

**IMMOBILIER**

CREDIT AGRICOLE IMMOBILIER SERVICES, SAS au capital social de 1.791.868,00 €, dont le siège social est situé 12 Place des Etats-Unis, 92545 Montrouge Cedex, immatriculée au RCS de Nanterre sous le n° 400777827, titulaire de la carte professionnelle Transaction, Gestion Immobilière et Syndic de Copropriétés, sous le n° CPI 92012016000010635 délivrée par la CCI de Paris Île-de-France et disposant d'une Garantie financière et RCP accordées par CAMCA 53 rue La Boétie - 75008 Paris. Immatriculée auprès de l'ORIAS sous le n° 10053951 en qualité de courtier d'assurances et de mandataire non exclusif en opérations de banque et en services de paiement. N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR63400777827

AVIS D'ECHEANCE

Adresse du bien loué

Appartement Type 3
12 rue du Grand Noyer
77170 BRIE COMTE ROBERT

M.&MME GALLOULA David/Maria Victoria
12 rue du Grand Noyer
77170 BRIE COMTE ROBERT

Gestionnaire : MME Severine MCKENZIE / 0184751160
severine.mckenzie@ca-servicesimmobiliers.fr
Comptable : M. Christophe LABARRE / 0184751160
christophe.labarre@ca-servicesimmobiliers.fr
Compte Web : GA2982W6J
Locataire(s) : M.&MME GALLOULA David/Maria Victoria
M. GALLOULA David
MME GALLOULA Maria Victoria

Toulouse Cedex 2, le 23/06/2025

N° Lot	Type de lot
7	Appartement Type 3
88	Parking sous-sol
89	Parking sous-sol

Propriétaire	20541
References à rappeler :	G.2331.00003

QUITTANCE DE LOYER ou Indemnité d'Occupation

du 01/06/2025 au 30/06/2025 / Avance / Mens

Dont quittance, sans préjudice du terme en cours, sous réserve de tous suppléments pouvant être dus en vertu des lois ou conventions applicables et sous réserve de tous les droits et actions du propriétaire, de toutes poursuites qui auraient pu être engagées et de toutes décisions de justice qui auraient pu être obtenues.

En cas de congé précédemment donné, cette quittance représenterait l'indemnité d'occupation et ne saurait être considérée comme un titre de location.

Cette quittance annule tous les reçus qui auraient pu être donnés pour compte versé sur le présent terme, même si ces reçus portent une date postérieure à la date ci-contre. Le paiement de la présente quittance n'emporte pas présomption de paiement des termes antérieurs.

QUITTANCE POUR LA PERIODE DU 01/06/2025 AU 30/06/2025		Débit	Crédit
LOYER		899,42	
CHARGES		265,83	
TOTAL de la période		1.165,25	

AVIS D'ECHEANCE

du 01/07/2025 au 22/07/2025 / Avance / Mens

Nous vous informons que vous êtes redevable du montant de la somme détaillée ci-contre que nous vous invitons à régler dès réception du présent avis.

Cet avis est une demande de paiement.

Il ne peut en aucun cas servir de reçu ou de quittance de loyer.

AVIS D'ECHEANCE du 01/07/2025 au 22/07/2025		Débit	Crédit
01/06/2025 SOLDE ANTERIEUR		1.165,25	
05/06/2025 Prvt.GALLOULA 2778			1.165,25
Loyer		638,30	
Solde de charges au 31/03/24		71,83	
Provision sur charges		127,74	
Prov.Taxe ordure ménagère		9,94	
TOTAL de la période		847,81	
MONTANT NET A PAYER		847,81	
Exigible le : 07/07/2025			

Prélèvement effectué le 07/07/2025 sur le compte indiqué ci-dessous

Référence : G.2331.00003

Montant prélevé : 847,81 Euros

ICS : FR69ZZZ416838 RUM : T0395L000298216N000084779

IBAN : FR7630003xxxxxxxxxxxxxx61074 BIC : SOGEFRPP

Titulaire du compte : M.&MME GALLOULA David/Maria Victoria